

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, tenue le 25 août 2026 vers les 19 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum :

Monsieur Marc Laflamme, membre du personnel enseignant
Madame Mylène Larrivée, membre parent d'un élève – District Shawinigan-Sud – Mont-Carmel
Madame Andrée-Anne L'Heureux, membre du personnel de soutien
Madame Marilyn Masse, membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
Madame Véronique Perron, membre de la communauté issue du milieu municipal, des affaires, de la santé ou des services sociaux
Madame Caroline Pronovost, membre parent d'un élève - District Mékinac
Monsieur David Richer, membre parent d'un élève - District Shawinigan-Grand-Mère
Madame Mylène St-Hilaire, membre du personnel professionnel non enseignant
Madame Josée Viau, membre des directions d'établissement
Madame Isabelle Vincent, membre du personnel d'encadrement

Madame Caroline Pronovost participe à la rencontre par TEAMS et quitte vers 19 h 29.

Participe à cette séance, le directeur général adjoint, monsieur Christian Amyot.

Sont aussi présents :

Madame Doriane Demers Toutant, membre du personnel d'encadrement, sans droit de vote;

Me Jean-François Gamache, directeur du Service du secrétariat général et secrétaire général;

Monsieur Alain Gravel, directeur du Service des ressources financières, quitte après la considération de l'adoption du budget.

L'absence de public est constatée.

1. Assermentation

La directrice générale, madame Rosemarie Boucher, confirme qu'elle a procédé, tel que stipule l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, à l'assermentation de madame Mylène St-Hilaire, membre du conseil d'administration. Cette assermentation est déposée au livre des procès-verbaux du Centre de services scolaire de l'Énergie.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION CA5 0826 :

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Perron et résolu par le conseil d'administration que l'ordre du jour décrit au document CA 0826-03 soit adopté avec la modification suivante :

11.1 Information - Démission d'un membre du conseil d'administration - Élise Litalien
devient

11.1 Information - Démission de membres du conseil d'administration - Élise Litalien
et Caroline Boucher.

Adoptée à l'unanimité.

3. Nomination de la présidence

RÉSOLUTION CA6 0826 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le conseil d'administration nomme, parmi ses membres parents, la présidence du conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Richer la candidature de madame Mylène Larrivée;

Madame Mylène Larrivée accepte d'être candidate à la présidence;

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Viau et résolu par le conseil d'administration d'élire à l'unanimité et par acclamation madame Mylène Larrivée à titre de présidente du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

4. Nomination de la vice-présidence

RÉSOLUTION CA7 0826 :

CONSIDÉRANT, en référence à l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*, que le conseil d'administration nomme, parmi ses membres parents, la vice-présidence du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que des postes de membres parents sont à pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est convenu de reporter ce point à la prochaine séance du conseil d'administration prévue le 27 octobre 2026.

Adoptée à l'unanimité.

5. Approbation des procès-verbaux des dernières réunions

RÉSOLUTION CA8 0826 :

CONSIDÉRANT que chaque membre présent du conseil d'administration a reçu copie des procès-verbaux de la réunion du 16 juin 2026 et de la réunion extraordinaire du 12 août 2026 au moins six heures avant le début de la présente séance, le secrétaire général est dispensé de la lecture de ces procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par madame Andrée-Anne L'Heureux et résolu par le conseil d'administration d'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux de ces réunions inscrits sur les documents CA 0826-04 et CA 0826-05.

Adoptée à l'unanimité.

6. Intervention du public

Aucun public.

7. Sujets de la présidence

Aucun sujet.

8. Sujets de la Direction générale

Aucun sujet.

9. Sujet du Service des ressources financières

9.1 Adoption du budget 2026-2027

RÉSOLUTION CA9 0826 :

CONSIDÉRANT, en vertu de l'article 277 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c.I-13.3), que le Centre de services scolaire de l'Énergie doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2026-2027;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources financières a complété la préparation du budget pour l'année scolaire 2026-2027, tel qu'il est décrit au document 0826-06;

CONSIDÉRANT que le budget 2026-2027 a été préparé à partir des paramètres initiaux déposés par le ministère de l'Éducation;

CONSIDÉRANT que le ministre de l'Éducation a interdit l'adoption par les Centres de services scolaires d'un budget prévoyant des dépenses supérieures aux revenus;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, le Centre de services scolaire de l'Énergie prévoit adopter un budget pour l'exercice 2026-2027 dont les dépenses sont égales aux revenus;

CONSIDÉRANT que le produit de la taxe scolaire au montant de 9 230 210 \$ en date du 1^{er} juillet 2026, a été établi en prenant en considération :

- Une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 101 460 187 \$, et
- Un nombre de 59 257 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- Un taux de sept cents et huit cent quatre-vingt-dix-neuf millièmes (0,07899 \$) par tranche de cent dollars (100,00 \$) d'évaluation uniformisée ajustée tel que fixé par le ministre;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation du Québec exige qu'un minimum de 20 % des allocations de fonctionnement accordées a priori, soit les enveloppes connues dès la diffusion des paramètres initiaux, soit transféré directement au budget des établissements d'enseignement sous forme de ressources financières octroyées en argent;

CONSIDÉRANT que ce 20 % doit être versé en sus, le cas échéant, des allocations destinées à l'organisation des services, notamment celles liées à la gestion et à l'entretien des établissements;

CONSIDÉRANT que la répartition des allocations de fonctionnement a fait l'objet d'échanges et de consultations avec le Comité de répartition des ressources (« CRR »);

CONSIDÉRANT que les montants transférés en argent aux établissements, additionnés à la valeur monétaire des ressources décentralisées mises à leur disposition, respectent le seuil minimal de 20 %;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Richer et résolu par le conseil d'administration que le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette du Centre de services scolaire de l'Énergie prévoyant des revenus de 226 028 432 \$ et des dépenses de 226 028 432 \$ soit adopté et transmis au ministère de l'Éducation.

Adoptée à l'unanimité.

10. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone

10.1 Déclaration et engagement

En conformité avec l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le secrétaire général, Me Jean-François Gamache, atteste avoir reçu la déclaration d'engagement signée de :

- Madame Mylène Larrivée.

10.2 Déclaration d'intérêts

En conformité avec l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*, le secrétaire général, Me Jean-François Gamache, atteste avoir reçu la déclaration d'intérêts des membres suivants:

- Madame Laurence Héroux (document reçu le 16 juin 2026);
- Madame Mylène Larrivée.

11. Sujet du Service du secrétariat général

11.1 Information - Démission de membres du conseil d'administration - Élise Litalien et Caroline Boucher

Me Jean-François Gamache informe les membres du conseil d'administration de la réception de la démission des membres suivants :

- Madame Élise Litalien, membre du personnel - direction d'établissement, en date du 17 juin 2026;
- Madame Caroline Boucher, membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel, en date du 24 août 2026.

12. Sujet du Service des ressources matérielles

12.1 Octroi de contrat – Démolition partielle, agrandissement et réaménagement – École Sainte-Marie

RÉSOLUTION CA10 0826 :

CONSIDÉRANT l'allocation initiale confirmée par le ministère de l'Éducation dans les mesures *50631 remplacement d'un bâtiment, de maintien des bâtiments 2022-2023 et de résorption et transformation des bâtiments 2022-2023, 2024-2025 et 2025-2026* pour la réalisation de la démolition partielle, de l'agrandissement et du réaménagement de l'école Sainte-Marie à Saint-Boniface;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie a demandé, par appel d'offres public, des soumissions pour l'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 15 juillet 2026 et dont le tableau comparatif est décrit au document CA 0826-07;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation conjointes réalisées par *BLH architectes* et le Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les délais de commande, de mobilisation et de construction sont critiques dans ce projet, la confirmation de l'octroi par la direction générale s'imposait le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT la confirmation donnée par le ministère le 13 août 2026 d'une aide financière additionnelle d'un montant de 692 503,00 \$ taxes nettes permettant le financement de ce projet de démolition partielle, d'agrandissement et de réaménagement et de la signature du contrat de construction;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Vincent et résolu par le conseil d'administration que soit autorisé l'octroi du contrat et sa signature par la direction générale selon l'autorisation officielle qui a été faite par le ministère pour l'exécution de ces travaux à l'école Sainte-Marie, et ce, au plus bas soumissionnaire conforme, soit CMA Construction inc. (9198-4690 Québec inc.) au montant de 20 684 002,50 \$ taxes incluses;

QUE les travaux devront être complétés en mars 2029;

QUE, s'il y a lieu, l'excédent des dépenses reliées au projet soit financé avec les sommes disponibles dans les mêmes mesures;

QUE madame Rosemarie Boucher, directrice générale, soit désignée pour signer ce contrat et, si requis, tous avenants en découlant pour et au nom du Centre de services scolaire de l'Énergie.

Adoptée à l'unanimité.

13. Redditions de comptes

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des redditions de comptes préparées par les services relativement aux décisions prises en vertu du *Règlement de délégation de pouvoirs*.

- Redditions du Service des ressources humaines;
- Redditions du Service des ressources matérielles;
- Redditions du Service des technologies de l'information;
- Redditions des Services de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle;
- Redditions du Service du secrétariat général.

14. Clôture de la réunion

RÉSOLUTION CA11 0826 :

IL EST PROPOSÉ par madame Mylène St-Hilaire et résolu par le conseil d'administration que soit déclarée close la présente réunion du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Énergie, vers les 19 h 55.

Adoptée à l'unanimité.

PRÉSIDENTE

Mylène St-Hilaire

SECRÉTAIRE

Hélène Fauriol